



arts nb

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs de la date limite du 1^{er} novembre 2024 – programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière

Programme d'Artiste en résidence

Commentaires et données générales

- 12 demandes au programme d'Artiste en résidence ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 9 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de réussite de 75 %).
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 3 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite ; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Sur les 9 subventions octroyées, 2 bénéficiaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Le jury a apprécié les candidatures qui expliquaient précisément comment le projet de résidence ferait progresser ou serait bénéfique au développement de la carrière de l'artiste, en plus de celles qui décrivaient les activités et les objectifs de la résidence.
- Le jury a recommandé d'ajouter les détails du budget lorsqu'une demande comprend plusieurs types de dépenses, p. ex., par types de matériaux, par services différents requis, les honoraires des collaborateurs et une explication pour tout déplacement requis. Il est également important pour le jury de savoir si les autres sources de revenus indiquées au budget sont confirmées ou non. Or, le jury a noté qu'il est difficile pour lui d'évaluer la faisabilité des projets quand de multiples contributions ne sont pas confirmées.
- Le jury a apprécié les demandes qui démontrent clairement le lien entre la résidence et la pratique artistique de l'artiste proposé, et qui articulent la motivation derrière le raisonnement artistique.
- Le jury a apprécié les demandes qui présentent une variété d'exemple d'œuvres pertinentes au projet.
- Le jury a apprécié les projets qui ont un impact sur la communauté et qui impliquent des partenaires communautaires.
- Le jury a encouragé les organismes et institutions qui souhaitent accueillir un.e artiste à démontrer comment la résidence proposée bénéficiera à l'artiste ainsi qu'à l'organisme hôte : quelles ressources ou contacts l'organisme hôte offre-t-



arts nb

elle à l'artiste ? Comment seront rémunérés les artistes et leurs collaborateurs.rices?

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme:

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour faire une nouvelle demande à une date ultérieure ; pour les résidences à long terme qui ont déjà commencé, cela peut impliquer de recadrer le projet en le découpant en plusieurs phases. Veuillez consulter les lignes directrices du programme d'Artiste en résidence ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous cherchez à obtenir du financement pour donner suite à une invitation à présenter votre travail, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Arts sur invitation](#) d'artsnb.
- Si vous êtes à la recherche d'une occasion de mentorat ou d'une formation plus avancée dans votre forme d'art, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Développement professionnel d'artsnb](#).
- Si vous souhaitez professionnaliser votre portfolio et / ou vos exemples d'œuvres (par exemple, en embauchant un.e photographe ou vidéaste pour documenter vos œuvres), veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre qui n'est pas en lien avec une résidence d'artiste, veuillez vous référer au programme de [Création](#) d'artsnb.

Programme de Développement de carrière

Commentaires et données générales

- Le jury a évalué 29 demandes et a pu octroyer 17 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de succès de 58,6 %).
- 2 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut de « Non recommandé » à 10 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite ; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque date limite regroupe un ensemble différent de demandes qui sont évaluées par un différent jury.
- Sur les 17 subventions octroyées, 4 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.



arts nb

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Le jury a apprécié les descriptions de projet clairement rédigées qui démontrent un impact évident sur le développement artistique de la personne candidate et il encourage les demandes qui comprennent des descriptions de projet plus courtes qui fournissent plus de détails pour convaincre le jury de l'impact et de la faisabilité du projet.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates de s'assurer que l'objectif de la description de leur projet correspondait à l'objectif du programme, soit : l'occasion de déplacements, de mentorat ou de professionnalisation. Si les membres du jury ont des doutes quant à la pertinence de l'occasion proposée pour réaliser l'objectif de la personne candidate, cela peut avoir une incidence sur la façon dont ils et elles considèrent la faisabilité du projet.
- Les membres du jury ont noté que plusieurs personnes candidates avaient soumis très peu d'exemples d'œuvres, ce qui rendait difficile l'évaluation de l'expérience artistique de la personne candidate ; il a été recommandé aux personnes candidates de regrouper leur sélection d'exemples d'œuvres de leur demande, et cibler des échantillons/extraits pour l'évaluation du jury. Veuillez vous référer à l'annexe 2 des [lignes directrices du programme](#) pour plus de détails sur le dépôt d'exemples d'œuvres.
- Le jury a apprécié les budgets qui fournissent des détails pertinents pour le projet.
- Le jury a noté que plusieurs CV d'artistes n'étaient pas à jour, étaient mal formatés ou manquaient de professionnalisme. Veuillez vous référer à la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) pour obtenir des conseils sur la manière de rédiger un CV d'artiste.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme:

- Si vous souhaitez obtenir un financement pour une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme d'Artiste en résidence](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre hors du contexte d'une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.